Droit de l'entreprise et droit fiscal 25.04.2024 (examen oral)

L'énoncé comporte 2 pages

Question 1

Robert vient vous voir et vous expose les faits suivants :

Il s'est remarié il y a quelques années et il s'entend très bien avec les enfants de son épouse qu'il considère comme les siens puisqu'il n'a pas eu d'enfants auparavant.

Il souhaite que vous procédiez à la préparation d'un testament dont les légataires seraient son beau-fils et le fils du beau-fils.

Chacun devra recevoir 50'000.- francs.

En cas de prédécès du beau-fils, son fils recevrait alors 100'000.- francs.

Pouvez-vous l'éclairer sur les aspects fiscaux de cette opération et notamment s'il met la charge des droits aux héritiers?

Question 2

Karim est décédé à Genève en décembre 2023.

Il laisse un testament dans lequel il précise que ses 2 enfants Yasmina et Amin ont **renoncé** par convention à leur héritage dans la mesure où ils ont reçu de nombreuses avances d'hoirie il y a plusieurs années.

Il souhaite que tous ses biens soient légués à la Fondation UNROI qu'il a créée à Genève pour aider les enfants de sa terre d'origine.

La succession (dont vous ne vous êtes pas occupé) qui comporte notamment un appartement d'une valeur de 800'000.- à Genève et a été taxée par le service des successions conformément au testament, les héritiers ayant renoncé à la succession.

Le legs sera finalement attribué à Yasmina qui vous demande de procéder à la mutation à son nom au Registre foncier.

Comment ce cas sera traité par le service de l'enregistrement?

Question 3

Une cliente vient vous voir et vous expose ce qui suit : elle est propriétaire de plusieurs salons de coiffure à Genève qui sont tous exploités par la société Coupecheveux SA, dont elle est la seule actionnaire, au capital de CHF 250'000.--, divisé en 250 actions nominatives de CHF 1'000.--. Elle souhaite que l'un de ces salons soit exploité sous la forme d'une nouvelle société Bouleazero Sàrl (dont elle sera seule associée).

Elle vous remet l'inventaire du salon de coiffure en question (étant précisé que chaque salon de coiffure fait l'objet d'une comptabilité distincte) :

Inventaire des actifs	CHF
Compte courant PostFinance	1'094.00
Compte courant BCGe	43'400.48
Compte de garantie loyer	8'726.35
Matériels et installations	7'588.55
Stock de marchandises (montant brut)	32'370.00
Créance Worldine	3'437.77
Compte de passage paiements	251.00
Compte de passage bons	587.00
Caisse principale	1'571.05
Total des actifs	**99'026.20**

Inventaire des passifs	
Provision 1/3 sur stock marchandise	10'790.00
Passifs transitoires	24'038.50
Prêt actionnaire	44'197.70
Total des passifs	**79'026.20**

Que proposez-vous à votre cliente ?

Votre solution lui convient parfaitement et vous demande de lui donner la liste de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération (documents qui seront déposés au registre du commerce).

Question 4

Le même jour, un second client vient vous trouver et vous explique qu'il est le seul associé de la société Noproblemo Sàrl qui a un capital social de CHF 100'000.--. Alors qu'il buvait un verre dans un bar un ami lui aurait affirmé que pour que ce soit « plus classe » vis-à-vis de ses clients, il pouvait désormais avoir un capital social en US Dollars.

Il est très intéressé et vous demande si vous pouvez l'aider et, cas échéant, quels seront les documents nécessaires pour finaliser cette opération.